N°D2017-03.02 République Française Département de l'Ain

 Membres:
 20

 En exercice:
 20

 Présents:
 16

 Absents:
 3

 Pouvoir
 2

 Pour:
 18

 Contre:
 0

 Abstention:
 0

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

L'an deux milles dix-sept et trois février à dix-neuf heures trente minutes. Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M.BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2017.

<u>Présents</u>: Mmes NARDINI Christèle, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. ANGELIER Fabrice, BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, THEVENON Cyril, VUILLEROD René (arrivé à 19h58).

Excusées : Mme GALLAND Suzanne donne pouvoir à Mme PEYSSON Christie. Mme LANZONI Noëlle donne pouvoir à M. ANGELIER Fabrice.

Absents: Mmes BRODSKIS Anne et MARCHANT Nathalie.

Mme RAPAUD Christine a été élue Secrétaire de Séance.

<u>OBJET</u>: Transfert d'un renouvellement du droit de pêche sur le gland:

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Rolande PETIT JEAN a loué un droit de pêche sur la parcelle n°940, section B, au lieu-dit « La Tronche » sur la commune de SAINT BOIS, qui sera terminé le 28 février 2018 suivant la délibération de la commune déléguée de SAINT BOIS du 15 juin 2015. Cette personne étant décédée, ses trois neveux Messieurs Gérard, René et Michel DESBORDE, souhaitent pouvoir reprendre à leur tour la location de cette parcelle communale lieu-dit « La Tronche » pour une période de trois ans à partir du 1^{er} avril 2017.

Monsieur le Maire établira un bail d'une durée de trois ans, pour un montant annuel de 150€. La facturation sera faite au nom d'un des neveux, soit M. Gérard DESBORDE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de louer à Messieurs DESBORDE Gérard, René, et Michel le droit de pêche sur la parcelle n°940, section B au lieu-dit « la Tronche » sur la commune de Prémeyzel pour une période de trois ans à compter du 1^{er} avril 2017 pour finir au 31 mars 2020.

DECIDE que ce bail sera consenti moyennant une redevance annuelle de 150 € payable le 1^{er} avril de chaque année, par M. DESBORDE Gérard domicilié 15, rue Louise 69003 LYON.

DIT QUE ce bail est donné sous réserve que les habitants de SAINT BOIS conservent gratuitement le droit de pêche de ladite parcelle.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce bail. DIT QUE la présente délibération sera transmise à Mme la Sous-préfète de Belley, une ampliation sera adressée à M. le Receveur Municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Charles BERGER.

> Accuse de sception en préfecture 001-200053668-20170203-D20170302-DE Date de télétransmission : 16/03/2017 Date de réception préfecture : 16/03/2017